

CONDITIONS PARTICULIÈRES

[Au 6 mai 2026]

Sur présentation d'un justificatif en cours de validité de moins de 6 mois :

GRATUITÉ

- Moins de 18 ans
- 18 - 25 ans Union Européenne
- Détenteurs du Pass Éducation
- Détenteurs du Paris Museum Pass
- Militaires de l'opération Sentinelle
- Elèves de l'Ecole de Chaillot, ENSA, élèves de l'Ecole du Louvre
- Guides conférenciers
- ICOM, ICOMOS, Carte Culture
- Maison des artistes
- Personnes en situation de handicap et un accompagnateur *
- Bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi et minima sociaux **
- Journalistes
- Détenteurs d'un Archi pass
- Pour tous, le 1er dimanche du mois
- Structures champ social ou handicap dans le cadre de programme de partenariat

TARIF RÉDUIT

- 18 - 25 ans hors Union Européenne
- Carte Famille nombreuse
- Partenaires et revendeurs

Archi pass

- Partenaires, revendeurs, collectivités, réabonnement

Activités

- Tarif famille = 2 adultes + 2 enfants
- Adhérents : 50% de réduction sur les activités en ligne dans le cadre d'opérations ciblées

** Justificatifs demandés : Carte d'invalidité MDPH / Carte mobilité inclusion / Carte priorité pour personne handicapée / Carte d'invalidité des pensionnés de guerre / Allocation aux adultes handicapés (AAH)*

*** Justificatifs demandés : Bénéficiaires de l'aide au retour à l'emploi : avis de situation de France Travail – Minimas sociaux : Attestation de CMU ou CMU complémentaire (Couverture Maladie Universelle / Attestation de paiement du RSA (Revenu de Solidarité Active – anciennement RMI) / ASS (Allocation Spécifique de Solidarité) / ATA (Allocation Temporaire d'Attente - pour détenus libérés et demandeurs d'asile) / AER (Allocation Equivalent Retraite) / ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse) / ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Âgées) / APS (Attestation Provisoire de Séjour) / récépissé constatant du dépôt de demande de statut de réfugié / carte de séjour temporaire (validité d'un an sans travail possible) / carte solidarité transport.*